

**DU 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022,
VOTRE VOTE SERA NUMÉRIQUE ...**



... Mais le résultat sera bien réel !

Élections professionnelles 2022 : CHANGEONS NOTRE AVENIR

VOTONS



> QU'EST-CE QUE LE CSA?

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, censée «moderniser» les échanges entre l'administration et les Organisations Syndicales représentatives, est venue, entre autres conséquences négatives, fusionner les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en une instance unique : Le Comité Social d'Administration (CSA). Une formation issue du comité élu, spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et conditions de travail sera créée pour certains CSA (si des risques professionnels particuliers le justifient par exemple) et en tout cas, lorsque le CSA concerné représentera plus de 200 agents.

Les CSAi, plus hautes instances de dialogue social au niveau régional, regroupent plus de 200 agents et comprendront donc une formation spécialisée.

LES COMITÉS SOCIAUX DOIVENT AINSI ÊTRE AU CENTRE DE NOMBREUSES QUESTIONS, COMME :

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LES QUESTIONS DE SANTÉ, D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS, Y COMPRIS EN TERME DE PRÉVENTION

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) EN MATIÈRE DE MOBILITÉ (MUTATIONS, DÉTACHEMENTS NOTAMMENT), D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS

LES ORIENTATIONS EN TERMES DE POLITIQUES RH ...



En photo : Samuel GAUTHIER - Secrétaire Général de la CGT Pénitentiaire.

> QUI PEUT VOTER ???

L'élection du CSA interrégional est un scrutin direct, ouvert à l'ensemble des personnels affectés dans le ressort de la direction-interrégionale, à contrario des CAP, où seules les titulaires votent en fonction de leur corps ou catégorie.

Sont électrices et électeurs :

Tous les personnels titulaires, stagiaires pré-affectés et agent.es non titulaires (COI ou CDD de six mois depuis au moins 1 mois - ou contrat reconduit successivement depuis au moins six mois). Seuls les élèves et stagiaires en cours de scolarité affectés à l'ENAP ne sont pas électeurs.

Au CSAi, tous les personnels sont électeurs car ils doivent tous être représentés :

- Personnels de surveillance
- Personnels d'insertion et de probation et ASS
- Personnels administratifs
- Personnels techniques
 - Psychologues
- Éducatrices ou éducateurs



> VOTER POUR LE CSA INTERRÉGIONAL, C'EST VOTER POUR TROIS INSTANCES EN MÊME TEMPS !

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, dans toute la fonction publique, se dérouleront les élections professionnelles pour déterminer notre représentation pour les 4 années à venir. Cette année dans l'administration pénitentiaire, cette consultation est organisée par vote électronique du 1^{er} au 8 Décembre 2022. Les électeurs doivent créer et configurer leur compte ENSAP et actualiser leurs données Harmonie pour pouvoir participer au vote électronique,

Le vote au CSA interrégional est très important, car il détermine la composition et donc la représentation de trois instances différentes :

- ➔ **Au niveau local :** Élection de votre CSA de proximité par le dépouillement au niveau de l'établissement ou du SPIP du vote au CSAi (équivalent de l'ancien comité technique de l'établissement ou SPIP);
- ➔ **Au niveau régional :** Élection du CSA de votre inter-région;
- ➔ **Au niveau national :** Élection du CSA de l'administration pénitentiaire par addition de tous les résultats régionaux et d'outre-mer.

Pour le vote au CSA Interrégional, faites le meilleur choix possible : Votez CGT !!!

> À QUOI SERT L'ÉCHELON INTERRÉGIONAL ?

Les DISP (Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires) animent, contrôlent et coordonnent l'activité des établissements pénitentiaires et des SPIP de leur ressort.

Les DISP sont engagées dans le mouvement de déconcentration de l'État, depuis la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) leur rôle s'accroît donc d'années en années. Les DISP ont ainsi des compétences primordiales sur toutes les questions d'organisation du travail : notamment en matière de gestion de crédits et de budgets, mais aussi en matière de gestion des ressources humaines (temps partiels, congés parentaux, etc ...), de définition des plans de formation ...

Elles restent donc le maillon indispensable entre les établissements et/ou SPIP et les services centraux de l'administration pénitentiaire.

Quand les CAP abordent les situations individuelles des agents, le CSA interrégional a pour vocation de traiter de notre situation collective au travail, puisqu'il doit être obligatoirement consulté sur les thématiques telles que : l'organisation et le fonctionnement des services, la gestion prévisionnelle des effectifs, les règles statutaires, les politiques indemnitaires, les méthodologies de travail, les formations et le développement des compétences, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la protection de la santé des agents ...

C'est donc l'échelon incontournable pour identifier et faire remonter les besoins en matière de dotation de moyens humains et matériels adaptés nous permettant d'exercer nos missions, porter les problématiques concrètes en termes de santé et sécurité au travail mais aussi pour construire un plan de formation continue et répondre aux besoins des personnels en établissements comme en SPIP.

VOTER CGT À CE SCRUTIN, C'EST LA GARANTIE D'ÊTRE REPRÉSENTÉ.E PAR DES AGENT.ES QUI SONT LÀ POUR VOUS ET AU PLUS PRÈS DE VOUS !!!

> UN DIALOGUE SOCIAL CONTESTABLE ET CONTESTÉ PAR LA CGT !

La fusion du comité technique et du CHSCT (qui crée le CSA), ne doit pas être pour l'administration l'occasion d'entériner un dialogue social dégradé du fait du cumul trop important de compétences et attributions dévolues à cette instance.

LA CGT A L'OBJECTIF INVERSE ET REVENDIQUE DE METTRE EN COHÉRENCE LES PRÉOCCUPATIONS DES TERRAINS AVEC LES COMPÉTENCES DE L'INSTANCE.

Malgré plusieurs réformes successives des instances censées assurer une meilleure concertation des organisations représentatives du personnel, l'administration en général et les DISP en particulier, n'ont retenu des textes que la possibilité de passage en force, même en cas d'opposition unanime des représentant.es des personnels et celle de créer toutes sortes de groupes de travail thématiques «fourre-tout» dotés d'une prétendue légitimité ouvrant droit à et pour l'administration d'éviter tout débat en instance.

Par ailleurs, la CGT refuse le discours des Directions Interrégionales sur l'absence de marge de manoeuvre vis à vis de la DAP, qui conforterait ainsi leur immobilisme.

Face à ce détournement du dialogue social et ce manque de considération, la **CGT** estime que les organisations représentatives doivent porter le débat et, au besoin, assurer la concorde syndicale pour le bien des personnels, de leurs revendications et des besoins du service public de la Justice : Nous sommes certes différents mais nous savons rester uni.es quand les revendications des personnels l'exigent.

C'est pourquoi la **CGT** défend le débat au niveau local et régional. Pour la **CGT**, les questions liées à l'emploi, aux statuts, aux missions doivent être principalement débattues et portées par le personnel de terrain et remontées au niveau national et non l'inverse. C'est un travail exigeant, mais la **CGT** veut se montrer à la hauteur des attentes des personnels qui doivent avoir un regard et une action sur leur devenir professionnel.

Voter CGT c'est participer aux instances via nos élu.es !



Cette démocratie nous impose un réel investissement : c'est tout le sens de notre conception syndicale qui refuse de déléguer les décisions à quelques-uns, qui sauraient tout sur tout ! Voter la CGT, c'est voter pour des élus qui portent cette vision démocratique.

Dans les CSA, la CGT ne laissera pas l'administration bafouer le dialogue social ! Elle continuera, sans relâche à défendre les intérêts, individuels ou collectifs de tous les personnels, sans compromission et dans un seul et unique but : le vôtre. Voter CGT, c'est s'assurer que nos métiers et nos missions ne soient pas bradés pour de soit-disant avancées anecdotiques.

> VOTEZ POUR LA LISTE CGT :



> LA CGT, 1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

La **CGT**, c'est tout simplement la première force syndicale de la Fonction Publique, le plus puissant syndicat dans ce pays, celui qui est le plus à l'écoute des agent.es et qui a pour vocation de les rassembler dans l'action unitaire, pour conserver leurs acquis et gagner des droits nouveaux. Que ce soit dans la presse écrite ou télévisuelle, pas un jour ne passe sans constater l'investissement de notre force syndicale aux côtés des travailleurs et travailleuses. La **CGT**, c'est l'ensemble des salarié.es, au sein de toutes les professions, rassemblées autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité. Le syndicalisme confédéré est la force la plus adaptée pour s'opposer aux attaques multiples contre les garanties sociales, pour défendre nos rémunérations et salaires, nos emplois publics, nos missions de Justice, de santé, le droit du travail, les libertés collectives et individuelles...

Choisissons-le « **Tous ensemble** » : **en votant CGT, vous participerez à la construction du rapport de force pour résister, avec les autres agent.es et salarié.es, face aux politiques gouvernementales de régression sociale.**

> LA CGT, UN SYNDICAT QUI PRÔNE LE MULTI-CATÉGORIEL

Le multi-catégoriel souhaité par la **CGT** depuis plusieurs années, et vécu au quotidien par le personnel, prend aujourd'hui tout son sens. Nous pouvons tout naturellement proposer aujourd'hui des listes multicatégorielles cohérentes et reflétant nos pratiques de terrain. Les différentes catégories professionnelles de la **CGT** ne sont pas identiques. Elles ont leurs propres histoires et vécu, débattent parfois vivement entre elles, mais s'accordent sur l'essentiel : être résolument dans le camp des agent.es pour faire avancer leurs revendications et les besoins du service public pénitentiaire.

Oui, le syndicalisme multi-catégoriel est exigeant : Il nous contraint à réfléchir, consulter, débattre puis choisir quand d'autres se contentent d'aligner des idées préfabriquées à destination de telle ou telle catégorie de personnels. Que ce soit sur l'emploi, la précarité, les salaires, les indemnités, les retraites, la formation, le temps de travail, les missions de service public, la **CGT** l'affirme : tout nous rassemble ! Et la **CGT** choisit clairement ce rassemblement.

> EN BREF, VOTER CGT À CE SCRUTIN, C'EST VOTER POUR :

- + UN SYNDICAT À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS
- + UN SYNDICAT AU PLUS PRÈS DE VOUS ET DE VOS INTÉRÊTS
- + UN SYNDICAT QUI NE FAIT PAS DANS LA COMPROMISSION
- + UN SYNDICAT DE CLASSE ET DE MASSE

C'EST DONC TOUT SIMPLEMENT VOTER POUR UN SYNDICAT QUI VOUS RESSEMBLE ET QUI VOUS RASSEMBLE !

la
cgt



Notre site www.cgt.fr